



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**INTERDICTION D'ACCES DES SUPPORTERS LILLOIS
AU STADE BOLLAERT-DELELIS ET SES ABORDS,
AU CENTRE-VILLE DE LENS ET EN PERIPHERIE
A L'OCCASION DU MATCH LENS-LILLE
LE MARDI 4 JANVIER 2022 A 21H00 A LENS**

Arras, le 24 décembre 2021

Le mardi 4 janvier 2022, à 21h00, aura lieu, au stade Bollaert-Delelis, le match de Coupe de France opposant les équipes de Lens et de Lille.

En raison du contentieux existant entre les supporters, des incidents graves ayant perturbé la dernière rencontre entre ces deux équipes et afin de garantir le bon déroulement de cette rencontre et la sécurité des personnes, **le préfet du Pas-de-Calais a décidé de prendre des mesures d'interdiction d'accès des supporters lillois au Stade Bollaert-Delelis et au centre-ville de Lens.**

Du mardi 4 janvier 2022, à 6h00, au mercredi 5 janvier, à 6h00, il sera interdit à toute personne se prévalant de la qualité de supporter du Lille Olympique Sporting Club, ou se comportant comme tel, d'accéder au Stade Bollaert-Delelis de Lens et ses abords ainsi que de circuler ou de stationner sur la voie publique sur l'arrondissement de Lens dans le périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2021 ci-joint.

Dans l'enceinte et aux abords du stade, dans le périmètre défini par l'arrêté préfectoral mentionné, **sont en outre interdits la possession, le transport et l'utilisation de tous pétards ou fumigènes et tout objet pouvant être utilisé comme projectile ainsi que la possession et le transport de toutes boissons alcoolisées.**

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)